

Dijon, le 14 novembre 2025

## Déclaration préalable CSAL

(Comité Social d'Administration Local)

Monsieur le directeur,

Messieurs et Mesdames les membres du CSAL,

La CFDT VNF souhaite, à l'occasion de ce CSAL saluer la prise de fonction de notre nouveau directeur territorial. La CFDT émet le vœu que les relations sociales notamment dans le cadre instances représentatives s'inscrivent désormais sous de meilleurs auspices que par le passé, avec une réelle amélioration du dialogue social. Une demande que nous réitérions depuis longtemps.

À titre d'exemple, nous restons sans réponse à nos courriels du 27/10 et 04/11 relatif aux questionnements des cahiers de filières.

Nous notons néanmoins quelques prémisses d'évolution positive, notamment à travers la tenue de réunions d'information entre les instances officielles. Ces initiatives vont dans le bon sens et doivent se poursuivre.

Cependant l'actualité de l'établissement laisse planer de nombreuses incertitudes sur la destinée des personnels :

- L'avenir du dossier de la Seille.
- Le devenir des sites aujourd'hui jugés non pérennes.
- La création des CMI avec quelle enveloppe financière et quelle compatibilité avec le COP.

Les informations qui circulent, tant en instance que sur le terrain, se contredisent trop souvent.

Nous citerons, par exemple les divergences constatées entre les affirmations faites lors de la présentation de la modernisation, le 14 novembre 2024, (concernant notamment : PCC AUXERRE, PA MONTRESSON, PA NEMOURS, PA GARNAT) et celle exprimées plus récemment.

La CFDT renouvelle donc sa demande de connaitre les critères et la méthodologie ayant conduit aux décisions d'implantation.

Quels moyens ont été mobilisés ? Selon quelle logique territoriale et opérationnelle ?

**L'impression que certaines décisions relèvent plus du hasard que de stratégie concertée, pour reprendre l'image d'un jeu de fléchettes les yeux bandés, nous inquiète profondément.**

Sur la reprise des 10% liés aux congés maladie ordinaire, la CFDT souhaite obtenir un bilan précis de la direction sur la mise en œuvre de cette mesure :

- Combien d'agent publics sont concernés ?
- Des informations financières individuelles ont-elles été transmises ?
- Quels dispositifs d'accompagnement sont prévus pour les agents impactés ?

Une transparence totale sur ce point est nécessaire.

Concernant le point 3 : une nouvelle fois, la CFDT réitère sa demande de présentation d'un organigramme nominatif de la DTCB, comme le fait la Direction Générale, et non en simple équivalent temps plein travaillé.

Les anomalies Déjà signalées par nos soins, lors des CSAL de février et avril 2025 n'ont, à ce jour, pas été corrigées.

Nous souhaitons également disposer d'un bilan du compagnonnage au sein de la DTCB pour l'année écoulée.

Point 6, vous nous présentez une fermeture énergétique, nous regrettons de ne pas avoir obtenu le retour d'expérience de 2024.

La CFDT s'interroge sur la pertinence et les conséquences réelles de ces fermetures. Nous demandons donc une évaluation chiffrée : Quel a été le gain réalisé et quel a été le coût de la remise en service après 15 jours de fermeture ?

Pour finir la CFDT, remarque une nouvelle fois que ses propositions pour l'établissement de l'ordre du jour n'apparaissent pas.

Nous espérons que nos questions diverses envoyées seront abordées au cours de cette instance. Pouvons-nous espérer un retour sur les questions posées dans les instances précédentes ?

La CFDT vous remercie de votre attention.

Et réaffirme son engagement à œuvrer, dans le cadre constructif, pour la défense des personnels et l'amélioration du dialogue social au sein de VNF.

Les élus CFDT du CSAL .

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre.**